

État des revenus et des dépenses

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES

UNIVERSITÉ RYERSON

Rapport des vérificateurs indépendants s'y rapportant

Exercice du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

KPMG S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (ON) L4K 0J3
Canada
Tél. : 905-265-5900
Télééc. : 905-265-6390

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

À l'intention du Conseil des gouverneurs de l'Université Ryerson et
du ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

Rapport sur la vérification de l'état des résultats

Opinion

Nous avons procédé à la vérification de l'État des revenus et des dépenses du Centre des Compétences futures de l'Université Ryerson (l'« Entité ») pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, ayant entraîné un excédent des revenus sur les dépenses s'élevant à 2 147 324 \$ et des notes afférentes, y compris un résumé des principales méthodes comptables (ci-après désigné par « Déclaration »).

Selon nous, la Déclaration ci-jointe dont il est question ci-dessus est préparée, à tous les égards importants, conformément aux dispositions relatives à la communication de l'information financière de l'Annexe B – Dispositions financières de l'entente entre l'Entité et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, signée le 7 décembre 2018, et des ententes de modification signées le 26 mars 2019 et le 28 août 2019.

Fondement de notre opinion

Nous avons procédé à notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section **Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification de la Déclaration** » du rapport de nos vérificateurs.

Nous agissons indépendamment de l'Entité conformément aux exigences déontologiques pertinentes pour notre vérification de la Déclaration au Canada et nous avons rempli nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.

Observation – Référentiel comptable

Nous attirons votre attention sur la Note 1(a) dans la Déclaration, qui décrit le référentiel comptable applicable et l'objet de la Déclaration.

Conséquemment, la Déclaration ne peut pas être utilisée à d'autres fins.

Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard de la Déclaration

La direction est responsable de la préparation de la Déclaration conformément aux dispositions relatives à la communication de l'information financière de l'Annexe B – Dispositions financières de l'entente entre l'Entité et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, signée le 7 décembre 2018, et des ententes de modification signées le 26 mars 2019 et le 28 août 2019, et du contrôle interne que la direction juge nécessaire pour favoriser la préparation d'une déclaration exempte d'inexactitudes significatives, qu'elles soient attribuables à une fraude ou à une erreur.

Responsabilités des vérificateurs à l'égard de la vérification de la Déclaration

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que la Déclaration dans son ensemble est exempte d'inexactitudes significatives, qu'elles soient attribuables à une fraude ou à une erreur, et de produire un rapport des vérificateurs qui inclut notre opinion.

L'assurance raisonnable est un niveau élevé de certitude, mais ne constitue pas une garantie qu'une vérification exécutée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter une inexactitude significative, le cas échéant.

Les inexactitudes peuvent être attribuables à une fraude ou à une erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, elles sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de la Déclaration.

Dans le cadre d'une vérification exécutée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'un esprit critique tout au long de la vérification.

Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons les risques d'inexactitudes significatives de la Déclaration, qu'elles soient attribuables à une fraude ou à une erreur, nous concevons et exécutons des procédures de vérification répondant à l'évaluation de ces risques et nous obtenons des éléments probants suffisants et adéquats pour fonder notre opinion.
- Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative attribuable à une fraude est plus élevé que pour une inexactitude attribuable à une erreur, puisque la fraude peut impliquer la collusion, la contrefaçon, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour la vérification, dans le but de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances et non d'exprimer une opinion portant sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous évaluons la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et de l'information financière connexe fournie par la direction.
- Nous communiquons avec les personnes responsables de la gouvernance en ce qui concerne, notamment, l'étendue et le calendrier prévus de la vérification et les conclusions importantes de la vérification, y compris toutes lacunes significatives du contrôle interne que nous constatons pendant notre vérification.

Rapport sur d'autres exigences juridiques et réglementaires

Conformément aux instructions fournies par le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, nous signalons que l'excédent des revenus sur les dépenses, qui s'élève à 2 147 324 \$, est constitué des éléments ci-dessous déclarés par l'Entité dans la Déclaration :

- Total des revenus s'élevant à 54 611 784 \$ et comprenant les postes suivants :
 - Financement reçu du ministère s'élevant à 47 725 578 \$
 - Intérêts créditeurs s'élevant à 263 924 \$
 - Contributions en nature de l'établissement s'élevant à 6 613 844 \$
 - Autres contributions en nature s'élevant à 8 438 \$
- Total des dépenses s'élevant à 52 464 460 \$ et comprenant les postes suivants :
 - Total des frais d'administration s'élevant à 1 048 530 \$
 - Total des dépenses d'établissement s'élevant à 332 397 \$
 - Total des coûts directs s'élevant à 44 461 251 \$
 - Total des dépenses en nature s'élevant à 6 622 282 \$

Comptables professionnels agréés, comptables publics agréés

Vaughan, Canada

Le 25 juin 2020

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES
UNIVERSITÉ RYERSON

État des revenus et des dépenses

Exercice du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Revenus :	
Financement du ministère	47 725 578 \$
Intérêts créditeurs	263 924
Contributions en nature de l'établissement	6 613 844
<u>Autres contributions en nature</u>	<u>8 438</u>
	54 611 784
Dépenses :	
Frais d'administration	1 048 530
Établissement	332 397
Directes :	
Salaires	3 093 133
Projet	17 401 915
<u>Sous-projets</u>	<u>23 966 203</u>
	44 461 251
En nature :	
Salaires	405 159
Coûts indirects	5 830 823
Co-soumissionnaires (Magnet)	377 862
<u>Autres</u>	<u>8 438</u>
	<u>6 622 282</u>
	52 464 460
<u>Excédent des revenus sur les dépenses</u>	<u>2 147 324 \$</u>

Voir les notes afférentes à l'État des revenus et des dépenses.

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES
UNIVERSITÉ RYERSON

Notes afférentes à l'État des revenus et des dépenses

Exercice du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

1. Principales conventions comptables :

(a) Méthode de comptabilité :

L'État des revenus et des dépenses du Centre des Compétences futures (la « Déclaration ») est préparé conformément aux dispositions relatives à la communication de l'information financière de l'Annexe B – Dispositions financières de l'entente entre l'Entité et le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, signée le 7 décembre 2018, et des ententes de modification signées le 26 mars 2019 et le 28 août 2019.

L'entente précise que la Déclaration doit être préparée d'une manière conforme aux principes comptables généralement reconnus. La direction de l'Université Ryerson a interprété les principes comptables généralement reconnus comme étant conformes aux principes de comptabilisation et d'évaluation de la partie III du Manuel des comptables professionnels agréés du Canada – Normes comptables du Canada pour les organismes sans but lucratif liées expressément aux revenus et aux dépenses et non aux principes de présentation ou à la présentation de tous les états financiers et des notes afférentes à fournir pour soumettre des états financiers complets.

L'objectif de la présente Déclaration est de permettre à l'Entité de s'acquitter de ses obligations envers le ministère de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail.

Conséquemment, la Déclaration ne peut être utilisée à d'autres fins.

(b) Utilisation des estimations :

La préparation de la Déclaration requiert que la direction établisse des estimations et des hypothèses comptables ayant une incidence sur les montants des revenus et des dépenses déclarés pendant l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

CENTRE DES COMPÉTENCES FUTURES
UNIVERSITÉ RYERSON

Notes afférentes à l'État des revenus et des dépenses (suite)

Exercice du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

2. Excédent cumulatif du projet :

Au 1^{er} avril 2019, le projet du Centre des Compétences futures de l'Université Ryerson comportait un excédent cumulatif initial reporté de 11 971 117 \$, montant représentant l'excédent des revenus sur les dépenses pour la période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2019.

Solde reporté de la période du 19 novembre 2018 au 31 mars 2019	11 971 117 \$
Excédent des revenus sur les dépenses pendant la période	2 147 324 \$
Surplus cumulatif du projet au 31 mars 2020	14 118 441 \$